

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Subvention exceptionnelle allouée à la Coopérative Scolaire de l'école maternelle du centre, pour sa participation dans le cadre de l'organisation de « la semaine du goût »

Séance du 23 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février, à dix-neuf heures et dix minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-sept février deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 25

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOJIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 3

Olivier BROCHET pouvoir à Madame Corinne BOYER

Gaëlle FORAY pouvoir à Monsieur Humbert CRETIER

Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire

Membres absents excusés, sans pouvoir : Sonia ZANI

25 présents, 3 pouvoirs, soit 28 votants.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'organisation de la semaine du goût de 2021, l'école maternelle du Centre a participé à cette manifestation. Les enseignantes ont mis en place un travail où les 4 classes ont participé.

Les frais occasionnés s'élèvent à la somme de 115,72 €. Il est à noter que les fruits et légumes ont été de nouveau cette année offerts par « Le Jardin du Plateau ».

Monsieur le Maire remercie cet intervenant au nom du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer une subvention exceptionnelle de ce montant à la coopérative de l'école maternelle pour pallier aux frais occasionnés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** d'allouer à la coopérative de l'école maternelle du Centre une aide exceptionnelle de 115,72€ pour pallier aux frais occasionnés dans le cadre de l'organisation de la semaine du goût de l'année 2021.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220223-DE-2022-036-DE
Date de télétransmission : 04/03/2022
Date de réception préfecture : 04/03/2022

Le Maire, Philippe EMIN

